

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
 Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
 Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
 DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_166V2

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2025 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DEUX OCTOBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26/09/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
32	9	7	41

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POINY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Madame Sonia ALBUFFY donne procuration à Monsieur Johnny PAYET, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Monsieur Bertrand PICARD, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Madame Stéphanie POINY TOPLAN, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Bruno ROBERT donne procuration à Madame Sylvie PAYET, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_166V2

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2025 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le projet de Décision Modificative n°1 au budget annexe de l'assainissement collectif pour l'exercice 2025 propose des ajustements aux crédits votés au Budget 2025 comme suit :

Concernant la section d'exploitation, ces ajustements se présentent comme suit :

Chapitre	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes	Observations
011	Charges à caractère général	48 881,00		Location de bennes et traitement des boues STEP STR/ Frais d'honoraires pour contentieux
023	Virement de la SF à la SI	-172 131,00		Ajustement de l'autofinancement
70	Ventes produits fabriqués, prestations		-141 500,00	Ajustement des recettes de PFAC
75	Autres produits de gestion courante		3 000,00	Annulation de rattachement de dépenses
77	Produits exceptionnels		15 250,00	Pénalités de retard sur marché
		-123 250,00	-123 250,00	

Concernant la section d'investissement, les crédits sont modifiés comme suit :

Chapitre	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes	Observations
21	Immobilisations corporelles	2 130,00		Remplacement de pompe sur groupe électrogène
23	Immobilisations en cours	1 122 960,00		Ajustement du PPI dont travaux post-Garance (+)
16	Emprunts et dettes assimilées		1 297 221,00	Ajustement du besoin d'emprunt au regard du PPI
021	Virement de la SF à la SI		-172 131,00	
		1 125 090,00	1 125 090,00	

Ainsi, le montant du budget 2025 de l'assainissement collectif s'élève à 10 289 348.49 €, réparti entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : 3 785 248.04 €
- Investissement : 6 504 100.45 €

- **Vu** l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'organe délibérant d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

- **Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 sur la gestion budgétaire et comptable publique,

- **Vu** l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 26 « Pour », 15 « abstentions »

- **D'ADOPTER** au niveau du chapitre, le projet de décision modificative n°01 de l'exercice 2025 du "budget annexe de l'assainissement collectif" annexé au présent rapport.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

Patrice SELLY